

AVENANT n°2 A LA CONVENTION D'EXPÉRIMENTATION SUR LES CIRCUITS-COURTS MISE À DISPOSITION DE CASIERS ALIMENTAIRES CRÉATION D'UNE ASSOCIATION SUPPORT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Communauté de Communes Piège Lauragais malepère représentée par M. André VIOLA
Ci-après « la CCPLM » 62. Rue Bonrepos 11150 BRAM

D'UNE PART,

ET

L'association "Groupement Drive des Fermiers et producteurs Audois", représentée par M
Matthieu BOUETTE, président, domicilié "Chez SARL BERGE Frères" Boulevard Denis Papin
- ZI La Bouriette - 11000 CARCASSONNE - immatriculée n° W111008751
Ci-après « le Drive Fermier Audois »

D'AUTRE PART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux compétences
des communautés d'agglomération,

Vu la délibération n°20 de la CCPLM en date **du 10 décembre 2021** approuvant les termes
de la convention initiale.

Vu la délibération n° de la CCPLM en date **du 06 avril 2023** approuvant les termes de
l'avenant N°1 permettant de rajouter un délai de 6 mois à la période 1 soit jusqu'au 30
septembre 2023

Vu la date de mise en service effective des casiers alimentaires soit le **01/10/2022** suite au
retard de livraison de la société PROVIDIS fabricant des casiers alimentaires.

Vu le planning prévisionnel annexé à la convention, en particulier la "période 1" qui débute le
jour de la mise en service des casiers alimentaires pour une durée de 6 mois qui permet une
utilisation gratuite des casiers alimentaires par le Drive fermier.

Vu les problèmes techniques rencontrés depuis la date de mise en service en particuliers les
problèmes de givrage, les déconnexions réseaux intempestives.

Vu les interrogations sur l'intégration de nouveaux producteurs et la recherche d'un fonctionnement pérenne.

Il est décidé d'un commun accord de prolonger la "période 1" pour une durée à nouveau supplémentaire de 6 mois de plus. Cette période s'étendra **du 1 octobre 2024 au 30 mars 2024**.

Engagement de la CCPLM :

- Accompagner le drive fermier sur le volet communication
- Finaliser la mise en place des outils de suivi de la solution
- Continuer d'accompagner le Drive Fermier pour un fonctionnement optimal

Engagement du Drive Fermier Audois :

- Informer en temps réel par email de problèmes techniques
- Poursuivre les réflexions sur l'avenir des engagements inscrits dans la convention.

Fait en 4 exemplaires à Bram, le

Pour la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère
André VIOLA, agissant en qualité de Président

Pour L'association "Groupement Drive des Fermiers et producteurs Audois"
Matthieu BOUETTE, agissant en qualité de Président